

LISTE DES CANDIDATS ADMIS
EXAMEN DU 5 mai 2022

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)	Résultat
234622	BONNET Stéphane	TAXI	ADMIS
232590	CAILLENS Benoit	TAXI	ADMIS
231017	CEBELIEU Max	TAXI	ADMIS
229322	COUVE Anthony	TAXI	ADMIS
0000204167T	GARCIA Kevin	TAXI	ADMIS
222067	MANEL Nicolas	TAXI	ADMIS
228973	PAJOT Albert	TAXI	ADMIS
231532	PALMER Camille	TAXI	ADMIS
230280	PENSATO Stéphane	TAXI	ADMIS
224891	PLOS Adrien	TAXI	ADMIS
232129	VIEILLEVIGNE Thierry	TAXI	ADMIS

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- Copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- Deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- Copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le 04.66.49.81.84.